

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 – 123

**Approuvant la signature d'un contrat relatif à la représentation d'un spectacle de
LA FERME DE TILIGOLO**

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-1 et suivants du Code de la commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de mettre en place pour les enfants du centre de loisirs un spectacle de LA FERME DE TILIGOLO le 11 juillet 2024 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un contrat relatif à la représentation d'un spectacle de LA FERME DE TILIGOLO est signé avec la SARL LA FERME DE TILIGOLO demeurant LA Gaudière 79150 Saint Maurice Etusson.

ARTICLE 2

La visite se déroulera le 11 juillet 2024.

ARTICLE 3

Le montant TTC est de 615.00 €, les crédits seront inscrits au Budget Ville.

ARTICLE 4

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

N° 2024 - 123

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 21 juin 2024

Le Maire,
Olivier Thomas

